

**COMMUNE DE SAINT-PONT****SESSION ORDINAIRE DU 14 mai 2018**

Convocations en date du 07 mai 2018

\*\*\*\*\*

**Étaient présents :** Mme Agnès CHAPUIS, Mme Marie-Ange LAPRUGNE, M. André BONNELYE, M. Christophe DILON, M. Raymond MOULIN, M. Roland ARBOUSSET, Mme Caroline BARDOT, M. Patrick DUFOUR, Mme Christine MATHIAS, M. Jacky RAMBEAUD, M. Thierry SPAGNOLO, Mme Nelly VERGNE.

**Pouvoirs :** néant.

**Absents excusés :** M. Nicolas AUROUX, Mme Maria BARTOLOMEU, Mme Marie-Claude QUESADA.

**Secrétaire de séance :** M. Raymond MOULIN.

**1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :**

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du 05 mars 2018. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. Commissions intercommunales :**SIVOS d'Escurolles :

Agnès CHAPUIS. Plusieurs réunions ont eu lieu. Mme le Maire rappelle son questionnement quand au fonctionnement de la cuisine centrale d'Escurolles servant les différentes cantines du RPI. Jusqu'alors, et depuis environ 1 an, aucune réponse n'avait été apportée.

Tout d'abord, Mme le Maire rappelle qu'un audit a été réalisé sur ce fonctionnement, sur les achats et la préparation des repas en novembre 2017, audit conduit par le fournisseur. Il en ressort que les achats sont réalisés sans attention quand au prix ou la qualité, ou la quantité, et les plats « maison » sont quasi inexistantes. Le repas par enfant revient en moyenne à 7,50 €, ce qui est bien au-dessus de la moyenne, il était donc urgent de prendre des dispositions. Si les coûts de revient, en raison du personnel, ne peuvent être contraint, pour le moins les enfants devraient manger des produits frais, cuisinés dans la cuisine centrale. Elle précise qu'une convention avait été prise avec différents fournisseurs de surgelé, par une mise à disposition de congélateurs, lesquels sont remplis par ces fournisseurs. Elle informe le Conseil qu'elle a eu un entretien avec la commerciale du fournisseur, accompagnée de M. BAUGÉ, Maire du Mayet d'Ecole, début avril. Il ressort que les commandes passées à la centrale d'achats dernièrement sont incohérentes (différences de prix sur les mêmes produits dans la même commande par exemple). Il a été décidé de rencontrer d'autres fournisseurs, notamment au service AGRI LOCAL tenu par le Département de l'Allier, et privilégier les produits frais à cuisiner, et ce dès la rentrée de septembre prochain. Depuis, le fournisseur a effectué une Remise de Fin d'Année, suite aux différents courriers envoyés pour signaler ce mécontentement. Mme le Maire précise qu'elle a demandé à ce que toute commande passée auprès des fournisseurs soit validée en amont par un élu, le site de commandes étant accessible par tous. Egalement, il a été évoqué une autre possibilité de mettre en gérance la cuisine centrale par le fournisseur, et qu'il reprenne le personnel, ce qui n'est pas envisageable du fait du statut de la Fonction Publique Territoriale des agents concernés. De plus, Mme LAPRUGNE s'est proposée de gérer les achats de produits d'entretien et demander différents devis, car ici aussi, des augmentations incompréhensibles sont apparues. Des économies non négligeables pourraient être réalisées.

Ensuite, Mme LAPRUGNE a assisté à une réunion des maires à la demande de l'agent en charge de l'élaboration des repas et chargée des commandes nécessaires. Il ressort un manque important de communication entre le restaurant scolaire, le secrétariat et le président. A l'issue de cette réunion, il a été décidé une augmentation d'environ 23% du budget du SIVOS. A la réunion des maires, lors du vote du budget 2018, Mme le Maire informe le Conseil qu'elle a voté contre cette augmentation, du fait qu'il faut d'abord forcer à la baisse les dépenses et faire des économies avant de penser à augmenter les recettes. La participation des communes passe ainsi de 20,82 € à 24,73 € par habitant, et de 309 € à 349 € par enfant, soit une augmentation pour St Pont de plus de 5 000 € pour l'année, que nous n'avions pas prévue au budget.

Enfin, la réorganisation du personnel de la cantine centrale va sans doute motiver des économies pour les communes antennes. En effet, celles-ci prenaient en charge pour partie, le service de la cantine d'Escurolles, ce qui était illogique, et a été rapidement rectifié. D'autres réunions auront lieu pour toute cette réorganisation sur d'une part les coûts des repas et des produits d'entretien, et d'autre part sur le personnel, sa réorganisation et la bonne communication entre tous les services et les élus.

### *Affaires Ressources Humaines*

Néant.

### *Affaires Financières*

#### **3. Locations du n°12 Route de Broût-Vernet :**

Mme Eléonore GUILLOT, masseur kinésithérapeute diplômée d'état, qui habite Saint-Pont et travaillait à Lapalisse, souhaite s'installer à Saint-Pont. Une entente a été trouvée avec Béatrice CONVAIN-KOENIG. Elles ont la possibilité de partager le cabinet. Mme le Maire a proposé une répartition d'horaires comme suit :

Béatrice CONVAIN KOENIG : 7h00 à 12h00 et 19h00 à 20h30 soit 6h30

Eléonore GUILLOT : 12h00 à 18h30 soit 6h30

Le loyer sera divisé à part égale soit : 113,58 € pour Béatrice CONVAIN KOENIG (comprend les révisions annuelles depuis son installation en 2015), et 110 € pour Eléonore GUILLOT.

Concernant les provisions sur charges, les frais d'électricité, du fait notamment du chauffage, ont augmenté de façon importante depuis l'installation de Louis JARDRI, ostéopathe, et vont continuer d'augmenter du fait de la masseur kinésithérapeute. Aussi, afin de répartir équitablement ces charges, en fonction de l'utilisation de chacun des locataires, et en fonction des montants actuels d'une moyenne de 120€ par mois comprenant l'électricité, l'accès internet et l'eau, les provisions sur charges s'élèveront à :

Béatrice CONVAIN KOENIG : 25 € / mois

Eléonore GUILLOT : 47.50 € / mois

Louis JARDRI : 47.50 € / mois/

Mme le Maire précise à nouveau qu'il s'agit de provisions sur charges, aussi une régularisation se fera un fois par an à la date anniversaire de la présente modification soit au 1<sup>er</sup> juin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire, et décide de louer un local professionnel situé 12 route de Broût-Vernet, dans les conditions de répartition énoncées ci-dessus, à Mme Eléonore GUILLOT, masseur kinésithérapeute, pour un montant mensuel de 157.50 € (charges comprises), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, et à Mme Béatrice CONVAIN KOENIG, infirmière, pour un montant mensuel de 138.58 € (charges comprises), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 et décide la modification du montant des provisions sur charges pour la location de M. Louis JARDRI, ostéopathe, pour un montant mensuel de 47.50 € à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

**Délibération n°01-2018 05 14/3.3.**

### *Affaires Générales*

#### **4. Inventaire du mobilier de l'Ecole :**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'aucun inventaire n'avait été réalisé à la fin du précédent mandat. Aussi elle a réalisé l'inventaire du mobilier scolaire stocké d'une part dans le grenier au-dessus de l'école, et d'autre part dans le garage du rondpoint. Ce mobilier est obsolète et ne servira plus à la commune. Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal d'effectuer la vente de ce mobilier. Elle précise qu'elle a pris des renseignements sur les démarches à suivre auprès de M. François FRADIN, directeur de l'Association des Maires de France de l'Allier. La somme récoltée sera reversée soit à la coopérative scolaire soit utilisée par la commune dans le cadre de ses activités de centre communal d'action sociale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la vente de ces biens et autorise Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires. **Délibération n°02-2018 05 14/3.2.**

### *Projets / travaux / Investissement*

#### **5. Approbation du devis pour le busage de la Rue des Rases :**

Mme le Maire rappelle l'opération du busage de la Rue des Rases prévue au budget 2018. La Commission voirie, réunie à plusieurs reprises, a demandé plusieurs devis :

- Entreprise Luc FAURE : 8 060.00 € HT
- Entreprise SEMONSAT : 6 905.60 € HT
- Entreprise TP COULON : n'a pas répondu.

Mme le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise SEMONSAT, moins onéreux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise SEMONSAT pour 6 905.60 € HT soit 8 286.72 € TTC pour effectuer le busage de la Rue des Rases.

**Délibération n°03-2018 05 14/8.3.**

**6. Approbation du devis pour la fourniture et pose des bordures dans le virage de la Rue d'Eau :**

Mme le Maire rappelle l'opération d'aménagement du virage de la Rue d'Eau au carrefour de la Route d'Espinasse-Vozelle, travaux nécessaires suite à un affaissement de la voirie, prévue au budget 2018. La Commission voirie, réunie à plusieurs reprises, a demandé plusieurs devis :

- Entreprise Luc FAURE : 1 000.00 € HT
- Entreprise SEMONSAT : 1 250.00 € HT
- Entreprise TP COULON : n'a pas répondu.

Mme le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise SEMONSAT, qui a été retenue pour les différents travaux et laquelle, sur l'ensemble des travaux, est moins onéreuse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise SEMONSAT pour 1 250.00 € HT soit 1 500.00 € TTC pour effectuer les dits travaux.

**Délibération n°04-2018 05 14/8.3.**

**7. Approbation du devis l'entretien courant des fossés 2018 :**

La commission voirie s'est réunie afin de réaliser le listing des fossés à entretenir en 2018 soit 1 000 m linéaires. Mme le Maire rappelle qu'en 2017, 1 800 m linéaires de fossés à nettoyer étaient prévus, mais n'a pas été réalisés. Ces fossés sont donc à nettoyer en 2018.

La Commission voirie, réunie à plusieurs reprises, a demandé plusieurs devis pour le nettoyage de 2 800 m linéaires de fossés :

- Entreprise Luc FAURE : 1.60 € HT le m linéaire soit 4 480 € HT
- Entreprise SEMONSAT : 1.20 € HT le m linéaire soit 3 360 € HT
- Entreprise SIORAT : 2.50 € HT le m linéaire soit 7 000 € HT.

Mme le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise SEMONSAT, moins onéreux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise SEMONSAT pour l'entretien courant de fossés pour 2 800 m linéaires, pour un montant de 1.20 € HT le m linéaire soit 3 360 € HT soit 4 032 € TTC.

**Délibération n°05-2018 05 14/8.3.**

**8. Approbation du devis pour le renouvellement des illuminations de Noël :**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les illuminations de Noël sont vétustes et pour certaines ne fonctionnent plus. Un inventaire des besoins a été réalisé.

Plusieurs devis ont été demandé pour l'acquisition de guirlandes lumineuses, rosaces lumineuses et un projecteur laser :

- Entreprise DISTRI FETES : 932.00 € HT soit 1 118.40 € TTC
- Entreprise SEDI Equipements : devis incomplet (496.21 € HT)

Mme le Maire propose donc de retenir le devis complet de l'entreprise DISTRI FETES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise DISTRI FETES pour l'acquisition de guirlandes lumineuses, rosaces lumineuses et un projecteur laser, pour un montant de 1932.00 € HT soit 1 118.40 € TTC.

**Délibération n°06-2018 05 14/3.1**

**9. INFORMATIONS DIVERSES :**

- Dossier LAFOND : Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'affaire de la propriété non entretenue Rue des Gaudons. Comme convenu lors de la dernière séance du conseil, Mme le Maire a pris attache avec le Crédit Foncier afin d'étudier les solutions possibles sur ce dossier, il a répondu qu'il n'a pas de solution. Mme le Maire a également fait procéder à un constat par un expert immobilier auprès des tribunaux (entrée uniquement sur le terrain, impossible d'entrer dans la maison). Afin de chiffrer le montant des travaux nécessaires au nettoyage, Mme le Maire a demandé un devis par l'entreprise SEMONSAT pour l'évacuation des plaques d'amiantes (20 000 € TTC), démolition de la maison et de la grange, et nettoyage complet du terrain pour un total de 35 460 € TTC. De plus, courant avril, Mme le Maire a contacté Vichy Communauté pour un soutien juridique dans cette affaire, assistance juridique comprise dans la convention d'urbanisme. Mme le Maire a eu la personne en charge qui nous tiendra informés des suites à donner.

- Dispositif « Voisins Solidaires et Vigilants » : Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a eu des informations concernant la mise en place de ce système. Ce concept a pour but de diviser la commune

par quartier, les habitants inscrits communiquent sur tout évènement concernant le quartier : faits inhabituels, suspects, dangereux ; organisation de manifestations, signalement d'un accident... cela déclenche un signalement via une plateforme dédiée. Un élu référent serait désigné par quartier. Ce service est proposé par une entreprise. Mme Caroline BARDOT indique qu'il existe déjà un système équivalent, proposer par certaines gendarmeries ou polices municipales, rendant les mêmes services mais gratuitement. Mme le Maire prendra les renseignements auprès de la gendarmerie de Gannat. Report au prochain conseil.

- Lettre d'info juin 2018 : Mme le Maire rappelle que comme tous les ans, il convient de rédiger la lettre d'info. La commission « relations extérieures » doit se réunir pour une publication mi-juin. Une commission aura lieu le mardi 22 mai prochain, la question de la vente du mobilier scolaire sera inscrite à l'ordre du jour.

- Fête des Voisins : Mme le Maire rappelle que comme chaque année, la municipalité organise la fête des voisins qui aura lieu le vendredi 25 mai à partir de 19h à la salle polyvalente. Des invitations seront envoyées à toute la population de St Pont, et également aux nouveaux et futurs habitants (maisons en construction). Les élus se chargeront, chacun dans leur rue, de procéder à la distribution.

- Voiture stationnée à la salle polyvalente : depuis début avril, M. André BONNELYE et l'agent technique ont fait le nécessaire auprès de la gendarmerie pour signaler la présence d'une voiture stationnée sur le parking de la salle polyvalente. Celle-ci s'est rapprochée du propriétaire qui devait enlever la voiture il y a 1 mois. Etant donné qu'elle est toujours stationnée, Mme le Maire a contacté directement le propriétaire par téléphone pour lui indiquer qu'il allait recevoir une lettre recommandée lui faisant part du délai courant jusqu'au 30 mai 2018 pour retirer son véhicule, sans quoi il sera procédé à la mise en fourrière à ses frais. M. MOULIN indique qu'il y a également une voiture paraissant en panne dans la rue du Bourg, et également une autre stationnée sur la place de l'Eglise. Mme le Maire contactera la gendarmerie et les propriétaires pour leur retrait.

- Accueil périscolaire à Vendat : un sondage a été réalisé courant mai auprès des parents d'élèves susceptibles d'avoir besoin d'un accueil périscolaire le mercredi et les vacances scolaires pour l'année prochaine. 17 enfants pourraient être inscrits. Mme le Maire attend le retour de Vendat pour toutes les modalités.

- Branches cassées Route de Vendat : Suite à un courrier de signalement au propriétaire de la propriété (résidence secondaire) de la présence de branches cassées (frêne) et menaçant de chuter sur la Route de Vendat, le responsable de l'entretien de la propriété s'est déplacé en mairie afin de faire le tour des arbres à élaguer le long de la voie publique (frêne, marronnier et acacia). Mme le Maire indique qu'elle a communiqué au propriétaire les coordonnées de l'entreprise GUEYE, qui avait effectué l'élagage des arbres de la cour d'école. Affaire à suivre.

## 10. QUESTIONS DIVERSES :

- Semaine de la Magic Mobile : M. André BONNELYE indique que la semaine s'est très bien déroulée, le soleil était au rendez-vous. Peu de participants mais c'était une première édition. Bon contact avec les participants de tous âges. Grand succès de la matinée avec les animaux de Mme BERNARD, beaucoup de jeunes enfants (environ 20). Egalement à l'atelier cuisine, la session de découverte des gestes de premier secours... positif dans l'ensemble. Une réunion aura lieu avec la MAGIC pour le bilan le jeudi 17 mai prochain à 18h30.

- M. André BONNELYE distribue une brochure de l'association « Outil en main du Val d'Allier » : association ayant pour but l'initiation des jeunes aux métiers manuels, par des artisans, ouvriers et gens de métier, bénévoles à la retraite... c'est une transmission intergénérationnelle afin de revaloriser les métiers manuels artisanaux, métiers du bâtiment, du patrimoine...

- Mme Nelly VERGNE demande des précisions sur les compteurs Linky. Mme le Maire indique que ces compteurs appartiennent à EDF, et la commune ne peut intervenir contre leur installation.

- Mme le Maire rappelle au conseil municipal que toute demande par un particulier pour le busage d'une entrée de propriété doit s'effectuer directement en mairie, par courrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.